

## Arrêté du Maire

N° 2026-625/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise DALKIA - Rue Gustave Lang - 90000 BELFORT, en date du mardi 26 mai 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement de la pose de chaudières pour le raccordement du réseau de chaleur rue René Mouchotte et rue Paul Gauguin, tout en assurant la sécurité des usagers.

**Objet : Stationnement rue René Mouchotte et rue Paul Gauguin – Travaux DALKIA**

Arrêtons,

### Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit :

- 32 rue Paul Gauguin
- 15 rue René Mouchotte

**du vendredi 29 mai au vendredi 26 juin 2026, selon l'avancement des travaux.**

### Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise DALKIA – Rue Gustave Lang – 90000 BELFORT, chargée de l'exécution des travaux.

### Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 29 Mai 2026

Le Maire

Pour le Maire,  
le Conseiller municipal délégué



**Gilles Maillard**

Affiché le : 29/05/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.